



COMMENTAIRES DU CPQ POUR LE BUDGET FÉDÉRAL 2020

AOÛT 2019

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que le gouvernement assure la compétitivité fiscale des entreprises canadiennes, autant les grandes entreprises que les PME.

Recommandation 2 : Que le gouvernement rétablisse l'équité fiscale pour le commerce électronique et pour le transfert d'entreprise.

Recommandation 3 : Que le gouvernement renforce le crédit d'impôt pour la R-D en faveur de l'innovation pour la commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale.

Recommandation 4 : La transition vers une économie sobre en carbone requiert entre autres des investissements en mobilité durable (transport collectif, des personnes et des marchandises) ainsi que des investissements pour favoriser la transition énergétique (électrification, énergies propres, énergies renouvelables non traditionnelles, etc.).

Recommandation 5 : Au chapitre de la taxe sur le carbone, le CPQ est favorable à ce que les gouvernements établissent un prix sur le carbone, mais en s'assurant que l'effet fiscal soit compensé par une réduction équivalente pour les payeurs.

Recommandation 6 : Le gouvernement doit considérer les marchés publics comme des vecteurs d'innovation.

Recommandation 7 : Le gouvernement doit travailler sur tous les leviers à sa disposition pour faciliter une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre et sa qualification.

Recommandation 8 : Que le gouvernement favorise l'innovation dans le domaine de la santé pour répondre aux besoins grandissants notamment pour les soins de longue durée.

Recommandation 9 : Sur la question d'un régime national d'assurance-médicaments les efforts devraient se concentrer sur l'enjeu des traitements onéreux et celui des patients qui n'ont pas accès actuellement à une assurance-médicaments. Le gouvernement devrait par ailleurs identifier clairement les sources de financement.

Recommandation 10 : Que le gouvernement présente sans tarder un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire.

MISE EN CONTEXTE

Le CPQ estime toujours de première importance que le budget 2020 du Canada permette d'entretenir un environnement d'affaires hautement concurrentiel au Canada comme gage d'une plus grande prospérité et d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

Pour accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone, il faut une approche stratégique qui maximisera les retombées et la rentabilité des investissements publics et privés.

Plusieurs défis sont à surmonter : le contexte mondial plus difficile et incertain, la révolution numérique, les changements climatiques et le vieillissement démographique particulièrement prononcé au Québec.

Le vieillissement démographique avec ses impacts tant sur la main-d'œuvre et l'activité économique que sur les besoins en soins de santé, est une réalité à laquelle nous devons porter une attention particulière. En ce qui touche à la productivité de nos entreprises, il est fondamental de renforcer les conditions favorables à la croissance de la productivité et à la compétitivité de nos entreprises. Cette croissance est d'autant plus urgente dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre.

La fiscalité

L'impôt des sociétés

La capacité concurrentielle des entreprises canadiennes passe notamment par leur compétitivité fiscale, surtout que nos entreprises sont soumises à d'autres obligations plus lourdes qu'aux É.-U., comme des obligations réglementaires environnementales ou en matière de normes et de relations de travail. Or, l'impact de la réforme fiscale américaine n'a pas été complètement annulé malgré les efforts du gouvernement. Les mesures d'amortissement déjà proposées sont bienvenues, mais il reste du travail à faire à ce chapitre. L'important avantage fiscal que détenait le Canada sur les États-Unis avant leur réforme fiscale a diminué de façon considérable. En effet, l'avantage du Canada en termes de TEMI est passé de 14 points de % en 2017 à 6 points de % en 2019. Aussi, malgré son importance au niveau des incitatifs à l'investissement, il faut noter que pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, ou qui ne sont pas admissibles aux mesures d'amortissement accéléré, c'est le taux statutaire d'impôt qui demeure le plus pertinent, et par cette mesure le Canada est relativement moins compétitif.

D'autres modifications au régime fiscal sont également nécessaires, en vue d'éviter la double imposition de certains revenus corporatifs et d'assurer une certaine équité, du point de vue fiscal, quant au financement des entreprises par actions ou par dette.

L'équité fiscale du commerce transfrontalier (cybercommerce, taxes environnementales et autres)

Le gouvernement devrait aussi s'engager dans la mise en place d'un nouveau système d'inscription au fichier de la TPS visant à assurer l'équité fiscale en ce qui concerne la perception de cette taxe par des fournisseurs de produits ou services non-résidents du Canada. Rappelons que le Québec s'est déjà engagé dans la mise en place d'un tel système. Plusieurs pays ont également déjà agi en ce sens.

Par ailleurs, un gouvernement qui se veut soucieux du point de vue environnemental devrait s'assurer que tous les frais en lien avec l'environnement comme les écofrais soient également perçus tout comme les taxes de vente.

Le transfert d'entreprise

Le gouvernement fédéral devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, comparativement à un éventuel acquéreur non lié. Ces modifications sont d'autant plus importantes dans le contexte où plusieurs entreprises sont appelées à changer de main au cours des prochaines années. Le gouvernement fédéral devrait s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit harmonisée.

Environnement d'affaires du Canada et accompagnement des entreprises

Le gouvernement fédéral a à sa disposition d'autres outils fiscaux dont il peut optimiser l'utilisation afin de contribuer davantage à la compétitivité de nos entreprises, l'innovation, la commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale. Le crédit d'impôt pour la R et D est l'un de ces outils. Le CPQ propose de rendre ce crédit d'impôt remboursable pour les grandes entreprises. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer du Québec ou encore de la France. Ces crédits d'impôt pourraient également être renforcés pour fournir les incitatifs nécessaires pour la R-D en environnement, dans les technologies propres et dans les énergies renouvelables.

Par ailleurs, des mesures d'aide pour les rénovations écoénergétiques favoriseraient l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des immeubles, une augmentation des dépenses en rénovation avec un impact positif sur les économies des différentes régions, en plus de lutter contre l'évasion fiscale.

Enfin, le gouvernement devrait considérer les marchés publics en général et la Banque d'infrastructure du Canada comme des occasions de favoriser l'innovation. Les donneurs d'ouvrage peuvent servir d'activateur en donnant la chance à leurs projets de devenir des vitrines technologiques. À cet égard, il faudrait remettre en question l'application systématique de la politique du plus bas soumissionnaire.

À part les mesures de nature fiscale, le gouvernement devrait investir dans des programmes et initiatives ayant un effet de levier structurant en poursuivant énergiquement la mise en œuvre de son programme pour l'innovation et le développement.

Le gouvernement devrait porter une attention particulière à nos secteurs stratégiques en concurrence mondiale dans un contexte plus difficile comme le secteur de l'aérospatial, le secteur forestier et de l'aluminium et l'acier.

Main-d'œuvre

La disponibilité de la main-d'œuvre et sa qualification sont des enjeux de plus en plus prioritaires pour les employeurs. En ce sens, le CPQ demande des mesures facilitantes pour la formation s'adressant à l'ensemble des parties concernées. Par exemple, le CPQ aurait souhaité que des crédits de cotisation à l'assurance-emploi soient accordés à tous les employeurs qui offrent de la formation. Si elle est adoptée, l'allocation canadienne pour la formation proposée dans le dernier budget devrait tenir compte, dans sa conception et son application, des besoins et enjeux opérationnels des employeurs.

Le gouvernement doit par ailleurs recommencer à contribuer au Fonds d'assurance-emploi dans une proportion de 20 %, comme il le faisait avant l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage en 1971.

Le CPQ demande que soient mises en place plus de mesures s'adressant aux entreprises de toutes tailles afin de les faire profiter du plein potentiel de travailleurs actuellement disponibles, mais dont l'accès au marché du travail est plus difficile et d'appuyer des organismes comme le CPQ pour accompagner les employeurs. Il faut aussi encourager le prolongement de la vie active des travailleurs par différentes mesures incitatives, y compris pour les employeurs. Une réflexion sur l'âge de la retraite devrait également être amorcée.

Finalement, le gouvernement devrait faciliter et accélérer le processus d'admission des travailleurs étrangers temporaires et des demandes d'immigration économique permanente.

Les infrastructures

La transition vers une économie faible en carbone requiert entre autres des investissements en mobilité durable (transport collectif, des personnes et des marchandises). Ces investissements contribuent aussi à la productivité de l'économie. Il est fondamental de miser, aussi sur la transition énergétique (électrification, énergies propres...)

Le CPQ estime par ailleurs que pour que des investissements en infrastructures contribuent de façon efficace au développement économique, les différents programmes doivent avoir la flexibilité et la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins les plus pressants des différentes régions ainsi qu'aux réalités changeantes du commerce et de l'industrie. Les investissements dans les pôles logistiques, notamment au niveau des ports, dans le transport aérien régional, et dans le transport ferroviaire dans les grandes villes et interurbain sont ainsi des exemples d'investissement efficace et structurant. L'investissement dans les infrastructures numériques (internet et sans-fil) en région est aussi un ingrédient essentiel à leur prospérité.

Nous déplorons par ailleurs que l'élaboration d'ententes satisfaisantes en matière d'infrastructures prenne toujours plus de temps avec le Québec qu'ailleurs au pays.

Le gouvernement devrait également améliorer la compétitivité de ses aéroports, en leur permettant une plus grande flexibilité dans le financement pour répondre à la demande présente et anticipée sans devoir nécessairement accroître indûment les frais aux passagers. Il faudrait aussi entre autres regarder la question des loyers exigés aux aéroports canadiens.

Environnement et changements climatiques

Dans la transition vers une économie sobre en carbone, le CPQ estime qu'il faut identifier les secteurs prioritaires et prévoir des mesures ciblées afin d'appuyer les acteurs économiques ainsi que rentabiliser les investissements publics et privés dans ce domaine.

De plus, comme mentionnés précédemment, les investissements dans la mobilité durable sont essentiels. Les infrastructures nécessaires doivent être disponibles pour permettre les changements de comportement, comme ceux qui favorisent le transport en commun. De plus, des investissements sont nécessaires dans les énergies renouvelables non traditionnelles comme la biomasse, la biométhanisation, l'hydrogène et dans la disposition de nos déchets.

Au chapitre de la taxe sur le carbone, le CPQ est favorable à ce que les gouvernements établissent un prix sur le carbone tout en s'assurant de sa neutralité du point de vue fiscal, et il croit que la proposition du gouvernement fédéral permettrait au Québec d'être concurrentiel au Canada.

Le secteur de la santé

Compte tenu du vieillissement démographique, le système de santé est appelé à subir une plus grande pression, dont en soins de longue durée. Pour aider à pallier ce problème, l'État doit permettre de libérer le potentiel de l'innovation en santé et optimiser l'apport de chacun des acteurs. Aussi une réflexion approfondie sur la *Loi canadienne sur la santé* devrait être amorcée rapidement par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces.

Les transferts en santé

Pour ce qui est des transferts en santé, le CPQ rappelle l'importance de tenir compte non seulement de la population, mais également de son vieillissement, comme c'est le cas en particulier au Québec.

Assurance-médicaments

Tout en étant d'avis que tous les citoyens doivent avoir accès à une assurance-médicaments et à des médicaments sur ordonnance abordables, le CPQ met en garde en ce qui a trait à l'impact de certaines modifications proposées sur la recherche, l'innovation et l'investissement au Canada, de même que sur l'accès à des médicaments novateurs. Plutôt qu'une approche universelle à payeur unique, le CPQ propose de se concentrer sur l'enjeu des traitements onéreux (tels les médicaments pour maladies orphelines et maladies chroniques) et celui des patients qui n'ont pas accès actuellement à une assurance-médicaments. Le financement d'un éventuel régime national d'assurance-médicaments et les taxes qui seront augmentées ou ajoutées doivent être identifiés.

Allègement réglementaire

Le CPQ invite le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures d'allègement et de simplification réglementaire et administrative, dont la règle du *un pour un* en matière de réglementation. Une attention particulière est à porter relativement aux évaluations environnementales en s'assurant d'une application des lois et des réglementations environnementales facilitantes et en cohérence avec la concurrence, et éliminer toutes les sources d'instabilité et d'incertitude. Or le projet de loi C-69 va en direction opposée.

Rigueur budgétaire

Finalement, le gouvernement devrait présenter sans tarder un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire surtout que le Canada n'est pas en récession, et ce dans le souci de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière.